



Rachida DATI
Ancien Ministre
Député Européen
Maire du VIIème arrondissement

Paris, le 20 JUL. 2009

Nos Réf : RD/EE

Monsieur le Ministre, *Cher Frédéric,*

Le Mur pour la Paix est une construction qui a été érigée à titre provisoire sur le Champ de Mars, dans le cadre des festivités du passage à l'an 2000.

Or, cet ouvrage conçu pour ne demeurer sur le Champ de Mars que quelques mois, y est toujours en place, en toute illégalité et au regret d'une majorité des habitants du 7^e arrondissement, ainsi que de nombreuses associations de défense du patrimoine et des sites.

En effet, indépendamment de toute considération esthétique, la pérennisation du Mur pour la Paix sur le Champ de Mars, aux abords de monuments historiques, pose notamment les difficultés suivantes :

- cette construction obstrue la perspective magistrale qui s'étend de l'Ecole Militaire au parvis des Droits de l'Homme ;
- sa présence sur le site ouvert du Champ de Mars requerrait un gardiennage coûteux pour les finances publiques ;
- n'étant pas conçue comme pérenne, elle se dégrade et nécessite des frais d'entretien récurrents.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Ministre, je souhaiterais connaître votre position sur le devenir de cette œuvre, et sur la manière la plus appropriée de trouver un site davantage adapté à son implantation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma considération distinguée.

Braci & Co

Rachida Dati

Rachida DATI

Monsieur Frédéric MITTERRAND
Ministre de la Culture et de la Communication